

**DELIBERATION n° CS 28 03 22**  
**Séance du jeudi 31 mars 2022**

CS 40509  
32021 AUCH CEDEX 9

**CONVENTION DE GESTION DE CONTRAT D'ASSURANCE AVEC LE CDG32**

**Nombre de membres**

En exercice : 19  
Présents : 16  
Procuration : 1  
Absent : 3

**Date de la convocation**

Le 14 mars 2022

**Date d'affichage**

Le Jeudi 31 mars 2022 à 10 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, Roger COMBRES, Jacques FAUBEC, Patrice SUAREZ, Jean-Pierre SALERS, Gérard LILLE, Jean-Paul FORMENT, Jacques MORLAN, Jean FALCO, Thierry REVEIL, Mme Françoise CARRIE, Chantal DEJEAN-DUPEBE, Céline SALLES

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Benoit DESENLIS représenté par M. DOAT Jean-Pierre, M. Didier DUPRONT représenté par M. CAUZERO Georges, M. Patrick DUBOSC représenté par M. MANTOVANI Guy

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, M. Claude NEF, M. Jean-Claude BOURGUIGNON

En complément de la décision d'attribuer le marché d'assurance lot 6 « risques statutaires » à la société SOFAXIS CNP le 16/12/2021, il y a lieu de signer la convention de gestion administrative dudit marché avec le Centre de Gestion du Gers, conditions demandées par l'assureur dans le cadre de l'offre. La convention est annexée aux présentes. Le montant de la cotisation du CDG32 est inclus dans la prime d'assurance souscrite auprès de la CNP.

**Entendu le rapport de Monsieur le Président,  
Le Comité Syndical,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés  
DECIDE**

- D'approuver la convention de gestion du contrat d'assurance avec le CDG32 ci-annexée,
- D'autoriser le Président à signer la convention avec le CDG32 et tous les documents afférents à cette convention.

**Le Président,  
Francis DUPOUEY**

